



Protocole sanitaire Covid-19 dans le cadre de l'utilisation de l'annexe de la Maison Jonathas

Introduction

Suite à la fermeture des locaux du Centre culturel découlant des mesures prises pour lutter contre le Covid-19, l'annexe de la Maison Jonathas sera à nouveau accessible, à partir du 23 juin, aux associations membres et aux ateliers de loisirs actifs.

Cet accès reste toutefois strictement réglementé jusqu'à ce que les règles sanitaires en vigueur soient levées par le CNS et la commune.

Règles générales

- Le demandeur devra effectuer, au préalable, une **demande d'accès au secrétariat du Centre culturel par téléphone ou e-mail** afin de vérifier la disponibilité du local et de valider la réservation.
- Le demandeur devra convenir d'un **rendez-vous auprès du secrétariat afin de venir retirer la clé**. Le retour de la clé se fera également sur rendez-vous.
- D'une manière générale, **la convention cadre** qui lie l'association ou le responsable de l'atelier de loisirs actifs au Centre culturel **reste d'application**.
- **Le demandeur est le garant de l'application des règles sanitaires**. Si le garant n'est pas présent lors de l'activité, le nom de la personne responsable doit être informée auprès du secrétariat avant que le local ne soit utilisé. La responsabilité incombera au demandeur et/ou au responsable du groupe d'utilisateurs (association, atelier) de prendre toutes les mesures nécessaires et de suivre les règles tant que celles-ci seront d'application.
- Globalement, **les normes de distanciation sociale** (1m50 entre les personnes ce qui limite à +/- 10 personnes la capacité du local) **doivent être respectées**.
- **L'obligation de porter le masque** pour tous les participants reste imposée si la distanciation sociale ne peut être maintenue.
- **Les consignes de sécurité doivent être clairement énoncées aux participants** avant la tenue de l'activité : nettoyage des mains (savon ou gel désinfectant), distanciation sociale, port du masque, utilisation des mouchoirs en papiers... **Le responsable de l'activité doit veiller à ce que celles-ci soient appliquées par les participants**.
- Il est fortement conseillé d'**aérer le local avant et après l'activité**.
- **Les règles de nettoyage lors de toute utilisation du local sont d'application** pour la sécurité de tous : **toutes les surfaces** (clenches, tables, chaises, interrupteurs, poubelle et tout autre objet qui pourrait avoir été touché par les participants) **devront être nettoyées soigneusement avec du produit désinfectant** (produits et matériels de nettoyage non fournis par le CCE) **ce avant et après la réunion ou l'atelier**.
- **L'accès à une toilette publique** du rez-de-chaussée de la Maison Jonathas est **possible dans les heures d'ouverture du Centre culturel**. Cette toilette sera accessible dans l'espace des toilettes des femmes, les autres étant réservées exclusivement au personnel du Centre culturel (l'hygiène des mains est d'application).
- **Le Centre culturel déclinera toute responsabilité en cas de manquement des usagers par rapport aux règles édictées ci-avant**.



Coronavirus COVID-19

Que puis-je faire pour ma santé ?



Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon (min 40 à 60 secondes).



Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, **éternuez ou tousez dans le pli du coude.**



Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.



Restez à la maison si vous êtes malade.



Évitez le plus possible de toucher votre visage avec vos mains.



Évitez le plus possible les contacts physiques.



Évitez les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes respiratoires (ex. toux et éternuements).

Réunions : les bons gestes à avoir (COVID-19)



Gardez une distance suffisante



**Aérez la pièce (au moins 5 minutes)
AVANT ou en DÉBUT de réunion**



**Lavez-vous les mains
avant et après la réunion**



**Désinfectez/nettoyez
les surfaces de contact
en DÉBUT et en FIN de réunion
(clenches, tables, chaises, ...)**



**Évitez de mettre des boissons
et de la nourriture à disposition**



**Dans cette salle,
un nombre maximum de
personnes est autorisé**

10

10 étapes pour une bonne hygiène des mains (Covid-19)

En cas de mains visiblement souillées, d'abord, se laver les mains avant de désinfecter

Nettoyer à l'eau et au savon
FRICIONNER 40 à 60 sec

Désinfecter à l'alcool pour les mains
FRICIONNER 20 à 30 sec



1
Passer les mains sous l'eau



Utiliser suffisamment de savon



1
Mettre l'alcool pour les mains dans le creux de la main



2
Se frotter les paumes l'une contre l'autre



3
Se frotter la paume de chaque main sur le dos de l'autre



4
Se frotter les paumes l'une contre l'autre en croisant les doigts



5
Se frotter l'arrière des doigts contre l'autre paume



6
Se frotter le pouce de chaque main avec la paume de l'autre main



7
Se frotter le bout des doigts de chaque main dans la paume de l'autre main

UNIQUEMENT APRES LAVAGE DES MAINS AVEC SAVON



8
Rincer abondamment pour éliminer tous les résidus de savon



9
Sécher les mains à l'aide d'une serviette en papier jetable



10
Fermer le robinet à l'aide de la serviette usagée. En sortant, tenez la poignée de la porte avec un chiffon jetable



Fiche d'instructions

ETHANOL à 70 %

Désinfectant COVID-19

Comment bien préparer et utiliser la solution désinfectante COVID-19 à base d'Ethanol à 70 % ?



Dangers

- Produit pouvant provoquer une irritation des yeux
- Produit inflammable
- Risque de formation de mélanges air-carburant hautement inflammables (ATEX)

Recommandations

- Ne pas utiliser sur de grandes surfaces ou en grandes quantités !
- Ne pas laisser les récipients ouverts
- Consulter les informations « H » et « P » sur l'emballage
- Peut s'enflammer par des décharges statiques (ex: présence du produit en trop grande quantité à proximité d'une prise électrique ou d'une lampe de frigo)

Comment préparer et utiliser une solution d'éthanol à 70 % avec une solution d'éthanol pure ?

- 1 Porter les EPI adaptés surtout lors de la préparation et lorsqu'on verse le produit dans un récipient plus petit
- 2 Rincer abondamment à l'eau de distribution les récipients prévus pour le mélange d'eau et d'alcool
- 3 Après avoir bien mélangé la solution, placer une étiquette avec le nom du produit sur le récipient et toujours s'assurer de la bonne fermeture
- 4 Appliquer le produit
- 5 Après utilisation, placer ce récipient dans un local ventilé prévu pour le stockage des liquides inflammables ou dans une armoire anti-feu

Substance	Pour une solution diluée	Désinfection en profondeur	Incompatibilité avec les matériaux	EPI recommandés
Ethanol pur à 96 %	1 litre	3 verres éthanol + 1 verre d'eau de distribution	Ne pas utiliser de façon répétée sur les caoutchoucs, les matières synthétiques ou les colles	Gants en nitrile ou butyle (si immersion totale)
Ethanol à 70 %		L'éthanol peut être utilisé pur, sans dilution		Lunettes de sécurité

*Verre de 25 cl ou 250 ml



www.cohezio.be

cohezio

Service Externe de Prévention et de Protection au Travail

Tableau des désinfectants COVID-19 (SARS-CoV-2)

Liste des produits ménagers et leur dilution recommandée pour la désinfection des objets et des surfaces dures.

Substance	Nettoyage	Désinfection générale	Désinfection en profondeur	Incompatibilité avec les matériaux
	possibilité d'ajouter une petite quantité de détergent pour lave-vaisselle	Une exposition de 10 min permet d'éliminer le virus et d'obtenir une désinfection en profondeur.	Temps d'exposition : au moins 1 min	
Ethanol (alcool à boire)	/		700 ml pour 300 ml d'eau de distribution	Usage répété sur les caoutchoucs, les matières synthétiques ou les colles
Eau de Javel 10° (ou 3,6 % ca)	6,4 ml par litre d'eau de distribution	16 ml par litre d'eau de distribution	32 ml par litre d'eau de distribution	Les mélanges dont les concentrations vont jusqu'à celles indiquées pour la désinfection générale n'ont pas d'effet corrosif sur les métaux et ne causent pas de taches sur les textiles. Un rinçage à l'eau est recommandé après utilisation du mélange « désinfection en profondeur ».
Eau de Javel 15°	4 ml par litre d'eau de distribution (dilution 1/250)	10 ml par litre d'eau de distribution (dilution 1/100)	20 ml par litre d'eau de distribution (dilution 1/50)	

Remarque : par simplicité, les quantités d'eau de Javel à utiliser par litre d'eau ont été arrondies.

Les quantités d'eau de Javel peuvent être mesurées avec précision à l'aide d'une seringue (sans aiguille).

Ethanol	
	<p>Ne pas utiliser sur de grandes surfaces ou en grandes quantités !</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de formation de mélanges Air-carburant hautement inflammables (ATEX) Consultez les phrases « H » et « P » sur l'emballage. Peut s'enflammer par des décharges statiques. <p>Par exemple, en touchant des objets mis à terre avec des mains humides.</p>

Eau de Javel (hypochlorite de sodium)	
 	<p><i>Toujours diluer</i> pour un effet désinfectant maximal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Ne pas chauffer ni mélanger</i> l'eau de Javel et les mélanges à base d'eau de Javel avec des acides, de l'ammoniac ou du formaldéhyde. Consultez les phrases « H » et « P » sur l'emballage. N'utilisez pas d'eau de Javel dont la date de péremption est dépassée. Les mélanges doivent être remplacés au bout d'une semaine et conservés à l'abri du soleil et de la lumière.

Les mélanges ci-dessus n'ont pas été testés quant aux effets de la fragilisation par hydrogène dans le cadre d'une application sur des pièces critiques en acier inoxydable de véhicules ou de machines soumises à des contraintes mécaniques.

Vous êtes responsable de tout dommage éventuel aux objets, aux personnes ou aux animaux.